

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **1<sup>er</sup> mai 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier  
Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2023-05-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2023**

**5 - ADMINISTRATION**

**5.1 - Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022**

**5.2 - Reddition de comptes 2022 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**5.3 - Appui au 3e lien**

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 096**

**6.2 - Valeur du terrain et lotissement, CPE l'Aquarelle au 51, route Saint-Gérard**

6.3 - Système de chauffage du site de la Maison mère, changement de brûleur

6.4 - Maison mère, achat d'une autorécurveuse

## 7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Assemblée générale annuelle de la résidence « Hébergement Accueil Nouveaux Arrivants »

7.2 - Caractérisation environnementale des sols et étude géotechnique de la route Saint-Gérard

7.3 - Autorisation d'une fourrière au 38, rue Commerciale

7.4 - Fermeture de la succursale de la Banque Nationale

7.5 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale

7.6 - Service des premiers répondants, service de La Vigile

## 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Offre de partenariat 2023-2024 de la Maison de la Culture de Bellechasse

8.2 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2023

## 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la solidarité

9.5 - Souper festif des loisirs de Saint-Charles

9.6 - Déjeuner-bénéfice des policiers

9.7 - 8e rendez-vous de la démarche Agir collectivement dans Bellechasse

9.8 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2023-05-02 3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

## 4 - FINANCES

### 2023-05-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 389 593.85 \$ et des salaires de 122 049.95 \$ en date du 1er mai 2023 pour les dépenses d'avril 2023.

## 5 - ADMINISTRATION

### 2023-05-04 5.1 - Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

ATTENDU QUE la présentation du rapport financier 2022 a été faite par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et le rapport sur le taux global de taxation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**2023-05-05 5.2 - Reddition de comptes 2022 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 124 825 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

**2023-05-06 5.3 - Appui au 3e lien**

CONSIDÉRANT la décision prise par le gouvernement du Québec d'abandonner le projet de construction d'un 3<sup>e</sup> lien autoroutier entre Lévis et Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne répond pas aux attentes et besoins des entreprises et citoyens de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette décision va à l'encontre de la promesse faite depuis 2018 de la part du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse a permis au gouvernement du Québec de se faire élire à deux reprises, en 2018 et en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette décision menace le développement de la rive sud de Québec et, particulièrement de Bellechasse, puisque la mobilité est un facteur important dans le transport des marchandises ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'abandonner le projet de lien autoroutier ne doit pas se limiter seulement au flux de circulation de la dernière année, mais à l'ensemble des facteurs tant démographiques, économiques, sociaux que touristiques;

CONSIDÉRANT QUE cette décision démontre l'indifférence et le manque de considération du gouvernement du Québec à l'égard des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence d'un lien autoroutier à l'est doit être considérée en faisant preuve de vision d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est prise sans considération de l'évaluation et de l'avenir des ponts existants considérant qu'une solution doit être envisagée lorsque l'un de ceux-ci sera déclaré désuet;

CONSIDÉRANT QU'il est invraisemblable de croire que la circulation des véhicules, tant automobiles que transporteurs de marchandises, diminueraient sur nos routes au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance d'assurer la réalisation d'un vrai circuit périphérique dans la grande région de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'oppose à la décision prise par le gouvernement du Québec de renoncer au lien autoroutier et a la volonté de faire valoir ses arguments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, secondé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

1<sup>o</sup> De demander au gouvernement du Québec de faire preuve de vision d'avenir et de démontrer son intérêt et sa préoccupation pour le développement des régions.

2<sup>o</sup> De demander au gouvernement du Québec et au Premier ministre, monsieur François Legault, de faire preuve de dignité, de courage et de détermination afin d'amorcer une réflexion globale et responsable sur la situation des transports entre les rives nord et sud de Québec.

3<sup>o</sup> Que copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

## **6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

### **2023-05-07 6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 096**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 426 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 14 084 pieds carrés à madame Marjorie Chouinard et monsieur Samuel Lacasse-Aubin suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2,60 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de trente-six mille six cent dix-huit dollars (36 618.00 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

## **6.2 - Valeur du terrain et lotissement, CPE l'Aquarelle au 51, route Saint-Gérard**

Notre directeur général nous dépose un document du service d'évaluation de la MRC de Bellechasse concernant l'estimation de la valeur potentielle pour le rôle d'évaluation triennal du CPE l'Aquarelle du 51, rue Saint-Gérard.

## **2023-05-08 6.3 - Système de chauffage du site de la Maison mère, changement de brûleur**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de la Maison mère sur le site de la Congrégation des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut minimiser les coûts d'opération de l'ensemble du site de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la conversion du brûleur de la chaudière #3 au mazout vers le propane est essentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de l'entreprise « SS Propane » pour la modification du brûleur #3 au mazout vers le propane au montant de 58 500.00 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

## **2023-05-09 6.4 - Maison mère, achat d'une autorécurveuse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de la Maison mère sur le site de la Congrégation des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en tant que propriétaire sera responsable de l'entretien des espaces communs de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire l'achat d'une autorécurveuse est essentiel pour améliorer l'efficacité du service d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de « Produits Capital » pour l'achat d'une autorécurveuse pour l'entretien de la Maison mère au montant de 7 672.00 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

## **7 - SERVICE PUBLIC**

### **7.1 - Assemblée générale annuelle de la résidence « Hébergement Accueil Nouveaux Arrivants »**

L'assemblée générale annuelle de l'organisme Hébergement d'accueil nouveaux arrivants aura lieu le jeudi 18 mai, à 17 h, à la salle à manger d'HANA.

**2023-05-10 7.2 - Caractérisation environnementale des sols et étude géotechnique de la route Saint-Gérard**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale d'une partie de la route Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Groupe Géos » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « Groupe Géos » pour le contrôle qualitatif pour l'asphaltage et la réfection d'une partie de la route Saint-Gérard au coût de 24 116.01 \$ taxes incluses.

**2023-05-11 7.3 - Autorisation d'une fourrière au 38, rue Commerciale**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour autoriser une fourrière au 38, rue Commerciale;

CONSIDÉRANT QUE cette adresse a déjà accueilli ce type de commerce dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le propriétaire du 38, rue Commerciale, M. Jean-Yves Roy, à opérer une fourrière sur sa propriété.

**2023-05-12 7.4 - Fermeture de la succursale de la Banque Nationale**

CONSIDÉRANT QUE la succursale de la Banque Nationale est établie à Saint-Damien-de-Buckland depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la succursale de la Banque Nationale de Saint-Damien-de-Buckland va contribuer à la dévitalisation du Sud et du Sud-Est de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la succursale de la Banque Nationale de Saint-Damien-de-Buckland dessert la population du Sud et du Sud-Est de la MRC de Bellechasse ce qui représente une population de 7 245 personnes et que le tiers de cette population est âgé de 70 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est le pôle de service des municipalités du sud du territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 employés par jour gravitent vers Saint-Damien-de-Buckland pour y travailler;

CONSIDÉRANT QUE le sud du territoire de la MRC de Bellechasse est en voie de devenir un pôle touristique majeur avec le Parc du Massif, la Station de ski Massif du Sud et le Domaine du Lac Vert, etc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland investit dans la revitalisation de son coeur de village;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale de la Banque Nationale de Saint-Damien-de-Buckland, les clients voulant un service au comptoir devront faire au minimum 25 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale de la Banque Nationale de Saint-Damien-de-Buckland, vous dérogez à votre mission commune « Bâtir des relations à long terme avec notre clientèle, nos équipes, nos actionnaires et notre communauté » tel que stipulé sur votre site internet;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la Banque Nationale du Canada maintienne ouverte la succursale de la Banque Nationale de Saint-Damien-de-Buckland et ainsi, continuer à contribuer au développement des collectivités du sud de Bellechasse.

#### **7.5 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale**

Le conseil confirme que le bureau municipal sera fermé les vendredis après-midi du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **2023-05-13 7.6 - Service des premiers répondants, service de La Vigile**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de son service des premiers répondants concernant la possibilité d'offrir un service de soutien psychologique pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Vigile offre ce type de service à tous les intervenants en service d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise madame Emmanuelle Pinel, responsable des premiers répondants à poursuivre ses démarches pour l'inscription de nos premiers répondants au service de La Vigile.

#### **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

#### **2023-05-14 8.1 - Offre de partenariat 2023-2024 de la Maison de la Culture de Bellechasse**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) pour l'opération de la Maison de la Culture de Bellechasse pour l'année 2023-2024.

#### **2023-05-15 8.2 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à remercier chaque année les bénévoles de la bibliothèque qui atteignent une tranche de 5 ans de bénévolat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte une mention de remerciements pour les bénévoles suivantes pour l'année 2023 à madame Marie-Paule Noël pour ses 20 ans et madame Carole Goupil pour ses 30 ans.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

Le Comité travaille à finaliser l'élaboration des plans et devis pour les jeux d'eau et le bâtiment de services. Le conseil municipal favorise le système de recirculation pour l'opération des jeux d'eau. Pour conclure, le démantèlement du kiosque est fait et la réfection va débiter au cours des prochaines semaines.

### **9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert**

La CPTAQ a reconnu l'usage de la Maison Saint-Bernard, de la Fraternité, du Centre Prière et Paix et de la Villa Hélène. Le dossier de l'image de marque avance comme souhaité. Le conseil d'administration n'ira pas de l'avant avec le projet d'exploitation de l'érablière pour l'instant. En ce qui concerne le sinistre du 25 décembre dernier, le dossier est toujours entre les mains de l'estimateur de l'assureur. L'organisme prévoit réaliser la coupe de bois en lien avec le nouveau plan d'aménagement pour la forêt du site vers le mois de novembre 2023. Pour terminer, l'Assemblée générale annuelle du Domaine du Lac Vert aura lieu le 3 mai 2023 en formule 5 à 7.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

Les travaux d'aménagement des cuisines communes pour l'accueil des travailleurs devraient se terminer au cours de la semaine du 1<sup>er</sup> mai. Les travaux de la Société Historique de Bellechasse pour l'aménagement d'un musée lié à l'histoire de la Congrégation des soeurs dans la salle communautaire sous la grande chapelle avancent comme prévu.

### **2023-05-16 9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la solidarité**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal commandite deux (2) marcheurs pour la Marche de la Solidarité de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse d'une valeur de 100 \$.

### **2023-05-17 9.5 - Souper festif des loisirs de Saint-Charles**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'achat deux (2) cartes pour le Souper festif des loisirs de Saint-Charles d'une valeur de 130 \$.

### **9.6 - Déjeuner-bénéfice des policiers**

La 14<sup>e</sup> édition du Déjeuner des policiers aura lieu le 8 juin prochain au Normandin de Saint-Anselme.

### **9.7 - 8e rendez-vous de la démarche Agir collectivement dans Bellechasse**

Le 8<sup>e</sup> Rendez-Vous de la démarche Agir collectivement dans Bellechasse aura lieu le jeudi 25 mai prochain au Centre communautaire de Saint-Raphaël, de 9 h à 11 h 30.

### **9.8 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins**

La municipalité ne participera pas cet événement.



## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Sécurité sur la rue Leblond.

Achat du balai mécanique.

Changement du brûleur chaufferie de la Maison mère.

Service sanitaire de M. Alain Fournier

Coupe de bois, Domaine du Lac Vert.

Balayage des rues.

## 2023-05-18 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin  
Greffier-trésorier